

PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

DIRECTION DES CADRES

E C R E T N° 83/648 du 27/7/1983

Portant Inscription au Tableau d'Avancement
au titre de l'Année 1983 et nomination des
Officiers de l'Armée Populaire Nationale.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES ..

U I S A S

- VU - La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- D.G.B. VU - La Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant Amendement de l'Article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU - La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;
- VU - L'Ordonnance 1/69 du 6 Février 1969 modifiant la Loi 11/66 du 22 Juin 1966 portant Création de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
- D.C.F. VU - L'Ordonnance 11/76 du 12 Août 1976 modifiant les Articles 6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 ;
- VU - Le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970 portant Avancement dans l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974 portant Création du Comité de Défense ;
- VU - Le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU - Le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- VU - Le Décret 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

D E C R E T E

Article 1er :- Sont Inscrits au Tableau d'Avancement au Titre de l'Année 1983 et nommé à Compter du 1er Juillet 1983.

AVANCEMENT E G O L E

Pour le Grade de Sous-Lieutenant

ARMEE DE L' AIR

.... / 2 -

